

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-369

Action culturelle

« Chouet' Festival »

Saison 2024

Occupation de locaux communaux

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	08 DEC. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Éric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que la manifestation « Chouet' Festival » figure dans la programmation culturelle 2024 et nécessite des espaces adaptés ;

Considérant que la Ville de Roanne, les Communes de Perreux, Saint Haon le Vieux, Montagny, Saint Vincent de Boisset, Renaison, La Pacaudière et de Mably sont propriétaires de sites affectés à l'organisation de manifestations culturelles ;

Considérant que les propriétaires précités sont disposés à autoriser Roannais Agglomération à occuper leur site pour la réalisation de la manifestation culturelle « Chouet' Festival » saison 2024 ;

DECIDE

- D'approuver les contrats d'occupation, proposés par la Ville de Roanne, les Communes de Perreux, Saint Haon le Vieux, Montagny, Saint Vincent de Boisset, Renaison et de La Pacaudière, et l'accord de la Commune de Mably pour la réalisation de la manifestation « Chouet' Festival » édition 2024, organisée par Roannais Agglomération comme suit :

DATES et HORAIRES	SITE	ADRESSE	GESTIONNAIRE DU SITE	Redevance	Ménage
Du mercredi 21 février 2024 8h au vendredi 23 février 2024 23h	Théâtre municipal de Roanne	1 rue Molière 42300 Roanne	Ville de Roanne	Gratuit	Gratuit
Du samedi 17 février 2024 9h au lundi 19 février 2024 21h	Salle multiculturelle des Vignes	260 rue des Vignes 42120 Perreux	Commune de Perreux	Gratuit	Gratuit

Du vendredi 15 février 2024 17h au dimanche 18 février 2024 21h	Salle d'animation	Doailat 42370 Saint Haon le Vieux	Commune de Saint Haon le Vieux	Gratuit	Non
Du mardi 20 février 2024 9h au jeudi 22 février 2024 21h	Salle des fêtes	Place Charles Moulin 42840 Montagny	Commune de Montagny	Gratuit	Gratuit
Du lundi 19 février 2024 9h au samedi 24 février 2024 23h	Grange de la Chamary	42120 Saint Vincent de Boisset	Commune de Saint Vincent de Boisset	Gratuit	Payant 200 €
Du mercredi 21 février 2024 8h au samedi 24 février 2024 23h	Salle de la Parenthèse	Grange Vignat 710 rue de la Parenthèse 42370 Renaison	Commune de Renaison	Gratuit	Payant 140 €
Du mercredi 21 février 2024 8h au vendredi 23 février 2024 20 h	Salle E.R.A.	Rue Antoinette Grimaud 42310 La Pacaudière	Commune de La Pacaudière	Gratuit	Gratuit
Du lundi 19 février 2024 8h au mercredi 21 février 2024 20h	Salle Henon	Place Edmond Rostand 42300 Mably	Commune de Mably	Gratuit	Gratuit

- D'indiquer que la durée de chaque location comprend le temps de préparation et de réalisation ;
- De préciser que les locations sont consenties à titre gratuit et que Roannais Agglomération sera redevable des frais de ménage des salles ci-dessus si l'option est retenue et payante.

*Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Éric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie